

mesentente sur liquidation SARL

Par **Sylvie0**, le 25/01/2019 à 15:50

Bonjour,

Je suis associée dans une SARL 50/50 avec mon cousin qui est liquidateur. Le SARL est dissoute depuis Décembre 2016. Depuis rien ne se passe, une seule réunion en Septembre 2017, que j'ai provoquée pour avoir une vue sur les comptes de l'entreprise. La SARL n'a pas de dettes, il reste un boni assez important. Nous avons une mésentente sur la distribution du boni. Les 3 ans finissent cette année, je suis obligé de lui envoyer une lettre recommandée à chaque fois pour provoquer une Assemblée pour essayer de résoudre le problème. Il ne répond pas à mes sollicitations. Comment faut il faire ? au bout de ces 3 ans, puis je transmettre ce dossier au Tribunal de commerce ?

Merci pour votre réponse